

BUREAU DU PARC
Réunion du 18 Décembre 2019
50250 Saint-Jores

Relevé de décisions

Extrait de délibération

B 2019/41 - Economie de proximité - Soutien aux produits locaux et circuits courts

Affiché le 20 décembre 2019

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 18 décembre à Saint-Jores, commune déléguée de Montsenelle, sous la présidence de Jean MORIN sur convocation des membres en date du 10 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Caroline AMIEL, Michel FAUVEL, Jean-Michel GREEN, Anne HEBERT, Laurent HUET, Jean-Marc JOLY, Jocelyne LEVAVASSEUR, Florence MAZIER, Jean MORIN, Jean-Marie POULAIN, Gérard TAPIN, Patrick THOMINES, Alexandra ULHMANN

Étaient excusés :

Pierre AUBRIL, Stéphan BARRAULT, Gabriel DAUBE, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Nicole GODARD, Maryse LE GOFF, Françoise LEROSSIGNOL, Pascal MARIE, Nathalie THIERRY, Didier VERGY,

Étaient également présents (Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin) :

Guillaume HÉDOUIN, Denis Letan, Joëlle RIMBERT, Fabienne COLLINEAU, Jean-Baptiste WETTON, Steve MÉRIAU, Martine EUDE

B 2019/41 - Economie de proximité - Soutien aux produits locaux et circuits courts

Le Chargé de mission économie de proximité présente les objectifs et les projets d'actions à mettre en discussion .

Les actions présentées ont été :

Accusé de réception en préfecture
 050-255002552-20191218-B201941-DE
 Date de télétransmission : 23/12/2019
 Date de réception préfecture : 23/12/2019

- le référencement des producteurs locaux,
- la création de circuits courts entre les producteurs locaux et les commerces de centre-bourg,
- l'expérimentation autour de la mutualisation de la logistique des circuits courts,
- la création de menus de produits locaux,
- le soutien et création d'événementiels autour des produits locaux,
- le développement de la «Valeurs Parc».

Durant les débats, les élus du bureau ont souhaité que le Parc précise les objectifs de cette démarche et notamment l'articulation avec les nombreux partenaires mobilisés sur ces questions.

Il a été acté que le référencement des producteurs locaux et la diffusion de cette information aux publics concernés était une première étape nécessaire avant de travailler à la mise en place des autres actions du programme.

Les membres du bureau ont exprimé un vif intérêt pour la mise en place d'une plateforme de commande en ligne mutualisée pour les producteurs locaux et pour l'expérimentation d'une prestation de logistique mutualisée. Cependant, ils souhaitent s'assurer aussi de la pérennisation de ces actions dans le temps, une fois la phase d'expérimentation passée.

La labellisation «Valeurs Parc» interroge les membres du Bureau. Certains élus se questionnent sur la place d'une labellisation PNR vis à vis des labels déjà existants (Manche Terroir, Bienvenue à la ferme...), ainsi que sur les retombées économiques pour les bénéficiaires. Jean Morin considère que la labellisation «Valeurs Parc» s'inscrit en complémentarité avec les autres actions présentées et permettra de valoriser les produits marqués. Le débat est ouvert et les positions partagées. Des éléments complémentaires devront être apportés et discutés avec un groupe de travail à constituer durant l'année 2020.

En complément des menus, des élus ont aussi évoqué l'idée de créer des paniers pique-nique de produits locaux à destination des itinérants qui visitent le Parc.

Concernant l'appel à projet de la Région, il serait intéressant de se positionner sur une ou deux actions. Les collectivités engagées dans des PAT (CAC, St-L agglo) se mobilisent sur cet appel à projet. La recherche d'un partenaire pouvant s'impliquer, y compris financièrement, avec le Parc, se trouve réduite. La Communauté de Commune Côte Ouest Centre Manche a manifesté un intérêt.

Délibération : Le bureau acte la poursuite du travail sur les actions présentées, il est notamment demandé de se rapprocher des producteurs labellisés dans d'autres Parcs afin de recueillir leur avis sur la plus-value de la «Valeurs Parc», ainsi que d'échanger avec d'autres acteurs, comme Normandie Équitable, qui pourront fournir un avis sur les actions proposées.

*Pour extrait certifié conforme,
Transmis en Préfecture le 20 décembre 2019*

**Le Président du Parc
Jean MORIN**

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 00 - info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20191218-B201941-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019²